

Coordination Asile
p.a. SOS-Asile Vaud
Case postale 3928
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 novembre 2004

**Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,**

La Coordination Asile s'est toujours opposée aux expulsions prévues suite à l'accord passé entre le Conseil d'Etat vaudois et M. Christophe Blocher, chef du Département fédéral de justice et police.

La mobilisation a largement touché la population vivant dans le canton de Vaud. Une pétition a réuni environ 14'000 signatures en quelques semaines ; une manifestation de rue a regroupé plus de 2'500 personnes de tout âge, de tout horizon ; une forte majorité du Grand Conseil vaudois a demandé, après un intense débat, que les mesures de contrainte, notamment, ne soient pas appliquées ; les milieux intellectuels, artistiques, syndicaux, associatifs au sens large, ont également manifesté leur soutien à la Coordination Asile (vous trouverez sur notre site, www.stoprenvoi.ch tout l'historique du mouvement, ainsi que la liste des nombreux soutiens).

Le renvoi des " 523 " continuent à choquer et ne laisse personne indifférent et cela pour plusieurs raisons : les décisions de l'ODR ne sont pas motivées et n'ont aucune voie de recours (un avis de droit du professeur Moor conteste la légalité de cette procédure). Les critères d'évaluation des dossiers définis par la circulaire Metzler sont fortement discutables, notamment sur la question de l'intégration. M. Jean Martin, député et ancien médecin cantonal, a affirmé que l'on ne peut demander à des personnes ayant vécu des traumatismes graves (par exemple les rescapé-e-s du génocide de Srebrenica) d'être pleinement intégré-e-s et autonomes financièrement.

Le Conseil d'Etat refuse, jusqu'à ce jour, d'appliquer le principe de non refoulement, principe de droit international. Ainsi, il refuse de prendre en compte les risques encourus par les femmes kosovares isolées, par exemple.

Pour terminer, il y a l'aspect humain, qui fait que l'on ne peut accepter que des personnes qui vivent en Suisse depuis des années, qui y ont construit leur vie, soient expulsées dans une région d'origine qu'elles ont dû fuir.

Aujourd'hui, des femmes, des hommes et des enfants sont menacé-e-s d'expulsion. Et personne ne met malheureusement en doute le recours à la force si besoin est...

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de déclarer publiquement que vous ne vous pouvez pas vous associer aux mesures qui frappent les débouté-e-s. Une rupture de collégialité serait un signe fort face à une politique d'asile restrictive, répressive, arbitraire, qui oublie que son but est de protéger les victimes, toutes les victimes.

Sûr-e-s que vous serez sensibles au bien fondé de cet appel, nous vous adressons, au nom de tous les refuges, nos salutations déterminées.

Coordination Asile

P.S: Nous vous informons que nous communiquerons ce courrier à la presse mercredi matin.